	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	---

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux également appelé Intercodep Vétérans.

La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Régionale Compétition.

A l'issue de cette compétition, le titre de Champion de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux est attribué au vainqueur.

2. REGLES

Le Championnat de Bretagne Intercodep Vétérans se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBaD énoncée dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement et le règlement particulier rédigé par l'organisateur.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Obligation de l'organisateur

La tenue de l'Intercodep Vétérans nécessite une salle d'au moins 6 terrains.

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles, si possible non joueur.

L'organisateur devra prévoir une restauration (buvette ou buffet) pour la restauration du midi, et prévoir un pot pour la remise des récompenses. Par esprit de convivialité et à la discrétion de l'organisateur, celui-ci peut également prévoir un repas pour le soir.

3.2. Désignation de l'organisateur

L'organisation est déléguée prioritairement à un club du CODEP vainqueur de la précédente édition.

Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'au 1^{er} janvier 2012 pour se faire connaître.

L'organisateur sera désigné par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission Régionale Compétitions.


3.3. Organisation

L'Intercodep Vétérans est un championnat par équipe opposant les équipes des quatre Comités Départementaux bretons. Il se déroule sur une journée. Les équipes y sont regroupées en une poule unique. Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 8 matchs, à savoir :

- 2 Simple Homme
- 1 Simple Dame
- 2 Double Hommes
- 1 Double Dames
- 2 Double Mixte

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 5.

	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	--

4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1. Equipes

Seuls les comités départementaux bretons pourront inscrire une équipe.

Chaque équipe sera composée d'au moins 2 hommes et 2 femmes (toutefois afin de pouvoir jouer tous les matchs, une équipe composée d'au moins 4 hommes et 3 femmes est nécessaire).

4.2. Joueurs

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- Inscrits régulièrement à la FFbAD pour la saison en cours (licence joueur) au moins 7 jours avant la compétition,
- Licenciés dans un club affilié au CODEP de l'équipe qu'il représente,
- au moins V2

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

4.3. Engagement et inscriptions des équipes

Chaque CODEP breton pourra inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant le 1^{er} mai 2012 par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du comité départemental,
- La liste des titulaires et remplaçants de l'équipe,
- Les droits d'engagement de l'équipe

4.4. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Pour la saison en 2011-2012, ils sont de 70 euros par équipe.


Dans ce montant, les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris : ces frais seront fixés par l'organisateur.

Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, une équipe peut être sanctionnée financièrement. La sanction s'élève à 50 euros.

5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE OU D'UNE PAIRE

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

TOP 5	21 points	A1	17 points	B1	13 points	C1	9 points	D1	5 points
TOP 10	20 points	A2	16 points	B2	12 points	C2	8 points	D2	4 points
TOP 20	19 points	A3	15 points	B3	11 points	C3	7 points	D3	3 points
TOP 50	18 points	A4	14 points	B4	10 points	C4	6 points	D4	2 points
								NC	1 point

	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	---

- La valeur de l'équipe d'un Codep s'apprécie selon le barème en tenant compte des quatre joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).
- Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

6. DEROULEMENT ET ORGANISATION

6.1. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre, pour ce, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- l'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribué la place 1,
- l'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuée la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule.

6.2. Déroulement de la journée

9h30	Heure limite d'ouverture de la salle,
9h45	Heure limite d'arrivée du JA,
10h00	Heure limite de remise au JA des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
10h10	Briefing du Juge-arbitre aux capitaines,
11h00 à 12h30	première rotation,
14h00 à 15h30	seconde rotation,
16h30 à 18h00	dernière rotation,
18h15	Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-arbitre pourra décider d'avancer les heures des secondes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

6.3. Organisation d'une rencontre

- 30 minutes avant chaque rencontre la composition d'équipe est remise par le capitaine au JA.
- Le juge-arbitre choisi les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match ceux-ci peuvent le proposer au juge-arbitre.
- Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.


7. ARBITRAGE

La compétition sera sous la responsabilité d'un juge-arbitre, celui-ci sera nommé et indemnisé par la Commission Régionale Arbitrage.

Il devra envoyer au plus tard 6 jours après la compétition le rapport de juge-arbitre spécifique dûment rempli.

Des arbitres pourront être pris en charge par les organisateurs à ses frais.

La restauration des officiels est à la charge de l'organisateur.

	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	---

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le RGC.

Pour une meilleure lisibilité, il est souhaitable que tous les membres d'une même équipe aient un maillot de même couleur où figure le nom du comité départemental.

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés fédérales (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>).

Ils sont à la charge des CoDep (partage entre les joueurs).

L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volant classé fédéral à vendre aux codep en cas de manque de la part d'un ou plusieurs volants règlementaires, ou en cas de désaccord entre les joueurs.

La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

10. BAREME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire => 1 points
- Défaite => 0 points
- Forfait => 0 points

Tous les matchs doivent être joués.


10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire => 3 points
- Nul => 2 points
- Défaite => 1 points
- Forfait => 0 points

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres,
- si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le/la plus âgé(e).
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	---

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué,
- un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement,
- un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le SH1 n'est pas en règle),
- un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés)

En cas de forfait de joueur, les matchs non joués devront être ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fera sur le second simple).

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre),
- pour chaque joueur non qualifié aligné,
- pour chaque erreur de hiérarchie,
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.


Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire
- si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de 2 mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Disciplinaire de 1ère instance nationale.

	Compétitions	Championnat Intercodep Vétérans Règlement	Règlement adoption : 14/09/11 entrée en vigueur : 15/09/11 validité : permanente secteur : COMPETITION nombre de pages : 6
---	---------------------	--	---

12. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence
- il devra comme tout joueur respecter l'ensemble des articles de ce règlement
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre
- Le remplacement devra respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le JA pourra autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matches.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

13. RESULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

De plus il devra envoyer par mail dès le dimanche soir, le fichier résultats complet à la ligue de Bretagne de Badminton.

14. TITRE ET TROPHEES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux. Une coupe lui est remise. Celle-ci est à la charge de la Ligue, qui pourra en déléguer l'achat au club recevant la compétition.

15. RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La ligue statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation sera retourné.

16. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.